

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26  
ipc@ipc-sa.com

## SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO DIS**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Dégraissant industriel surpuissant**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Corr. 1A, H314.

Eye Dam. 1, H318

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS05**

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Hydroxyde de potassium

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P280 : Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P311 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P404 : Stocker dans un récipient fermé.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 019-002-00-8 CAS : 1310-58-3 EC : 215-181-3 REACH : 01-2119487136-33	HYDROXYDE DE POTASSIUM	Acute Tox. 3 (oral), H301 Skin Corr. 1A, H314	10-20
	<i>Limites de concentration spécifiques</i>	(0.5 = < C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0.5 = < C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 = < C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314	
INDEX : 603-027-00-1 CAS : 107-21-1 EC : 203-473-3 REACH : 01-2119456816-28	ETHYLENE-GLYCOL	Acute Tox. 4 (oral), H302 STOT RE 2, H373	1-10
INDEX : 607-428-00-2 CAS : 64-02-8 EC : 200-573-9 REACH : 01-2119486762-27	SEL DE SODIUM DE L'ACIDE ETHYLENEDIAMINE TETRAACETIQUE	Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:gas), H332 Eye Dam. 1, H318	1-5
INDEX : 01-2119490061-47 CAS : 68155-09-9 EC : 268-938-5 REACH : 01-2119490061-47	N-COCOAMIDOPROPYL DIMETHYLAMINE OXIDE	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	1-5
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

## SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### En cas de contact oculaire

Rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## SECTION 4 : Premiers secours (suite)

### Après contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

#### Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir § 8 : contrôle de l'exposition/ protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## SECTION 7 : Manipulation et stockage (suite)

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

#### Produits incompatibles

Acides forts.

#### Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Hydroxyde de potassium (1310-58-3)</b>		
France	Nom local	Potassium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique	Valeur seuil (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	2
Belgique	Classification additionnelle	M
<b>Ethylène-glycol (107-21-1)</b>		
France	Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	52 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	20 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	104 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	40 ppm
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	52
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	40
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	40
Belgique	Classification additionnelle	D M

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains

Gants de protection en latex. Porter des gants appropriés. Gants en caoutchouc nitrile.

#### Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Fontaine oculaire avec liquide adapté. Eviter le contact avec les yeux.

A défaut point d'eau à proximité.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

#### Protection des voies respiratoires

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Rouge
Odeur	: Faible
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 13-14
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.12 +/- 0.01
Hydrosolubilité	: Soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Produit basique. La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les rayons directs du soleil, les températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé.

<b>Hydroxyde de potassium (1310-58-3)</b>	
DL50 orale rat	273 mg/kg
<b>Ethylène-glycol (107-21-1)</b>	
DL50 orale rat	7712 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10600 mg/kg
<b>Sel de sodium de l'acide éthylenediamine tetraacetique (64-02-8)</b>	
DL50 orale	1780 mg/kg
<b>N-cocoamidopropyl diméthylamine oxide (68155-09-9)</b>	
DL50 orale rat	1064 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH : 13-14

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

pH : 13-14

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique aiguë

Non classé.

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Non classé.

<b>Hydroxyde de potassium (1310-58-3)</b>	
CL50 poisson 1	28.6 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
<b>Ethylène-glycol (107-21-1)</b>	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l
<b>Sel de sodium de l'acide éthylènediamine tétraacétique (64-02-8)</b>	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	140 mg/l
<b>N-cocoamidopropyl diméthylamine oxide (68155-09-9)</b>	
CL50 poisson 1	2.67 – 3.46 mg/l
CE50 Daphnie 1	3.1 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le ou les agents tensioactifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n° 648/2004.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ETHYLENE-GLYCOL (107-21-1)

SEL DE SODIUM DE L'ACIDE ETHYLENEDIAMINE TETRAACETIQUE (64-02-8)

Ces substances/mélange ne remplissent pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Ces substances/mélange ne remplissent pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

### 12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### Ecologie-déchets

Eviter le rejet dans l'environnement

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1814

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : UN1814 = HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 8

RID : Classe 8

IMDG : Classe 8

IATA : Classe 8



### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Règlementation UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

#### Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants

Composant	CAS	%
Hydroxyde de potassium, potasse caustique	1310-58-3	>= 10 %
GLYCOL	107-21-1	1-10 %
TETRASODIUM EDTA	64-02-8	1-10 %
COCAMIDOPROPYLAMINE OXIDE	68155-09-9	1-10 %

#### Règlement sur les détergents : Etiquetage du contenu

Composant	%
Agents de surface amphotères, EDTA et sels	< 5 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 9/9
	Révision n°: 8
<b>TECHNO DIS</b>	Date : 03/07/2018
	Remplace la fiche : 18/07/2017
	<b>303203-303213</b> <b>303223-303233</b>

## **SECTION 16 : Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### **Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :**

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une explosion prolongée

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : § 3-9-12-16 + références

*Fin du document*